

Territoires Engagés pour la Nature : 8 premiers lauréats en Auvergne Rhône-Alpes

Le programme "Territoires engagés pour la nature" vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité. Il s'adresse aux communes et intercommunalités quelle que soit leur taille, qu'elles soient débutantes ou initiées en matière de biodiversité.

Le Cerema accompagne ce dispositif en fonction des déclinaisons régionales : appui aux territoires et/ou participation au jury.



La région Auvergne Rhône-Alpes fait partie des 9 nouvelles régions ayant ouvert leur dispositif en 2020.

L'**animation régionale en AURA** est assurée par l'Association Rivière Rhône-Alpes Auvergne (ARRAA). Martin Bé (martin.be@arraa.org) en est l'animateur régional.

En 2020, ce sont 8 lauréats qui ont été reconnus.

[Découvrez-les en image](#)

Depuis septembre 2020, les candidatures s'effectuent au fil de l'eau avec deux jurys de reconnaissance annuels (printemps et automne).

Retrouvez l'ensemble des informations et documents de candidatures sur la [page régionale](#).

Le Cerema Centre-Est participe au réseau des ingénieries régionales mobilisées par TEN en AuRA, au côté des Conservatoires d'Espaces Naturels (CEN), des Conservatoires Botaniques Nationaux (CBN) et des Parcs Naturels Régionaux (PNR). L'animateur régional met en adéquation les compétences de chacun des membres de ce collectif avec les besoins d'accompagnement technique des collectivités.

Le Cerema peut par exemple, apporter son expertise sur [la trame verte et bleue](#), [les zones humides](#), [les continuités écologiques au droit des infrastructures](#), [les espèces exotiques envahissantes](#) et notamment en lien avec la santé, [les mesures compensatoires](#) des impacts sur les milieux naturels, les services écosystémiques [en lien avec l'étude Sesame](#), [la désimperméabilisation](#), [la nature en ville](#)...

L'**accompagnement technique par le Cerema** Centre-Est peut prendre deux formes :

- l'accompagnement pour la rédaction du dossier de candidature ;
- l'accompagnement des lauréats à la mise en place des actions.

En participant à ce dispositif, le Cerema Centre-Est apporte son expertise, à la carte, au plus près des besoins des territoires qui souhaitent s'engager en faveur de la biodiversité. Ce premier appui peut ensuite se prolonger au travers de partenariats.

Liens utiles

[En savoir plus](#)